

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

Délibération n° 2005/03/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 24 MARS 2005

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	39

DATE DE LA CONVOCATION

10 mars 2005

L'an deux mille cinq, le 24 mars, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 10 mars 2005, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, BOSDEVIGIE, COULON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, MAZIERE, CHEZEAUD, BACHELLERIE, PATEYRON, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, LE CALVEZ, MORE, BAROUTY, CALOMINE, BARLET, POULIER, LABORDE, JAMILLOUX,

Mmes MAKOWIAK, MAZIERE, CONCHON, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : GUILBOT, FAURILLON, PICOURET, CHEZEAUD, CAGNARD, NOURRISEAU

Suppléantes : Mmes BOURDERIAU, GRAND, COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM. PAMIES, CHOMETTE

OBJET : Adhésion à Patrimoine Rural & Insertion

Le Président expose au Conseil qu'il a récemment rencontré M. VERGOZ, directeur de Patrimoine Rural & Insertion (PR&I).

Cette association d'insertion a été créée en octobre 2004. Elle peut intervenir sur plusieurs types de chantier :

- ouvertures de sentier de randonnée, de chemins communaux
- débroussaillage de sites, abattage, élagage
- réhabilitation du petit patrimoine bâti (murets de cimetière, croix, lavoir, fontaine...)

Les chantiers doivent cependant rester des chantiers manuels, l'association n'étant pas mécanisée. Il dispose de 4 équipes dont 2 spécialisées dans le bâti.

Le Président explique au Conseil que la Communauté de Communes pourrait adhérer à PR&I pour une somme de 1 500 €, ce qui permettrait d'accéder à des prestations pour un coût de 50€ par jour de travail.

Plusieurs dossiers pourraient être proposés d'ores et déjà à PR&I : le lavoir en aval de la fontaine du Pommier, le traitement de certaines zones à problèmes sur le chemin de randonnée Bourganeuf Royère-de-Vassivière.

Le groupe de travail petit patrimoine doit prochainement travailler sur la sélection d'éléments de petit patrimoine pouvant être restaurés par l'association. Un calendrier de réalisation pourra ainsi être mis en place avec l'association pour l'année 2005.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide :

- d'adhérer à PR&I
- autorise le Président à signer la convention
- de prévoir un calendrier de réalisation de travaux
- dit que la dépense sera inscrite au budget 2005

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 24 mars 2005
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD